

Vers la co-construction d'une charte architecturale et paysagère pour le Pays Carcassonnais

Le Pays Carcassonnais couvre le territoire de 78 communes réparties autour de l'agglomération carcassonnaise. Depuis mi 2009, le Pays s'est lancé dans la rédaction de sa charte architecturale et paysagère, dont la phase diagnostic s'est déroulée sur le dernier semestre 2009. Plusieurs traits de caractère ont été mis en avant ainsi que des fragilités et des dynamiques. **Pour préciser ce qui fait enjeux, et se doter d'objectifs à transposer dans la charte, en termes de préconisations, de recommandations ou d'actions**, des rencontres sous forme de séminaires ou d'ateliers thématiques sont programmées. A l'issue des enjeux identifiés au niveau du diagnostic, 7 thématiques ressortent.

Programme des séminaires et ateliers

1 journée

- 1** Comment continuer à valoriser les bâtis de caractère? **2 février 2010** matin
2 Quelle architecture contemporaine dans un objectif de développement durable ? après midi

1/2 journée

- 3** Comment valoriser et considérer les structures naturelles et construites du paysage - l'eau, les jardins, le canal du Midi, les chemins ? **10 février 2010** après midi

1 journée

- 4** Quels paysages viticoles préserver? Quel accompagnement pour des transformations ? **12 février 2010** matin
5 Quels projets de paysages avec les énergies renouvelables ? après midi

1/2 journée

- 6** Comment étendre les bourgs et villages aujourd'hui ? **26 février 2010** matin

1 journée à programmer

- 7** Quelle communication pour la charte du Pays Carcassonnais ? **mars 2010**

Dans le cadre des séminaires et ateliers thématiques pour la définition d'une charte architecturale et paysagère du pays Carcassonnais

Mardi 2 février 2010

Le bâti existant et à venir dans le Pays Carcassonnais

Photo A. Falvard



A la chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Aude
20 avenue du Maréchal Juin - Carcassonne

Association du Pays Carcassonnais



Bureaux d'études



AMIDEV

Contact: Valérie Lafon 04 68 26 73 79



1 Les enjeux du bâti existant

Le pays carcaissonnais se caractérise par la part encore présente d'un bâti de caractère, d'une grande qualité d'ensemble, datant d'avant 1948 (environ 43% du parc bâti des résidences principales en 2005). Ce bâti participe largement à l'identité des bourgs du Pays Carcaissonnais. Il comprend aussi bien un patrimoine savant légué par la période médiévale, l'époque classique, XIX^e ou récente (années 1930), qu'un large ensemble d'édifices domestiques ou ruraux édifiés selon un art de bâtir faisant appel à des matériaux locaux (pierre, sables, bois, terres...). Des éléments singuliers de l'architecture contemporaine peuvent également se distinguer. Chacun de ces bâtis mérite d'être valorisé pour ce qu'il est. Or savoir le voir n'est pas si simple et peut demander un accompagnement pour éviter banalisation, effacement ou destruction irrémédiable : savoir reconnaître, identifier les différentes époques de construction, savoir faire les « bons choix » d'intervention, quel accompagnement ? quelle sensibilisation ?

9h introduction

Agence Urbane mandataire de l'élaboration de la charte

La diversité et la richesse du bâti du pays carcaissonnais Les cœurs de bourg : des lieux à réinvestir (enjeux de densification et de réemploi de l'existant)

9h15 - 11h30 Témoignages et échanges d'expériences

• **Le patrimoine protégé du Pays carcaissonnais, un potentiel ?** nature, implications des protections
Soazick Le Goff Duchâteau, architecte des Bâtiments de France, SDAP de l'Aude

• **Le bâti ancien existant : illustrations de réhabilitations réussies.** Question de programmation et de valorisation
Marie-France Pauly, SDAP de l'Aude

• **Les pays d'art et d'histoire**
Présentation de l'association et exemples de valorisations
Julie Auguste, Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire

• **Assistance architecturale, urbaine et paysagère**
auprès des communes: l'intérêt d'une information amont et du suivi architectural et urbain des dossiers / assistance communale au niveau des demandes d'autorisations
CAUE11 et Matthieu Courtiade, architecte DPLG

11h30- 12h30 Synthèse

Echanges et validation commune des objectifs, enjeux, préconisations pour l'élaboration de la charte architecturale et paysagère du Pays Carcaissonnais

2 Les enjeux du bâti à venir: quelle architecture contemporaine dans un objectif de développement durable?

La consommation d'espace pour étendre les bourgs et les villages se constate dans toutes les communes du Pays Carcaissonnais.

Ce phénomène se traduit par des extensions pavillonnaires dont les formes urbaines et les espaces publics sont en rupture avec les formes des cœurs de bourg. Les formes architecturales des pavillons se réfèrent quant à elles à une architecture d'accompagnement (toiture en pente, tuile, enduit ton pierre...) la plupart du temps implantés en cœur de parcelle... Cette « architecture » qui répond généralement aux cadres des articles 11 des POS et PLU va constituer notre héritage futur. Aujourd'hui les urgences environnementales conduisent le législateur à imposer dans le code de la construction la prise en compte de nouveaux modes constructifs. Ceux ci sont à même de permettre l'expression d'une architecture contemporaine. C'est un des défis de l'architecture à venir.

14h introduction

Agence Urbane mandataire de l'élaboration de la charte

rappel - **les enjeux du développement durable et la construction neuve:**
en quartier nouveau
en tissu bâti existant (à la marge)

14h15 - 17h Echanges d'expériences

• **Témoignages d'habitant ayant construit selon les démarches d'éco-construction**

• **Témoignages de concepteurs** *Claude BRANGER, architecte DPLG*
qu'est ce qu'une maison contemporaine en milieu rural?

• **Qu'est-ce que l'éco construction ?** *CAUE 11*

• **Les démarches de quartier en milieu rural**
exemples dans le Lot et à Palaja *Jacques TORRES, architecte DPLG*

17h-18h Synthèse

Echanges et validation commune des objectifs, enjeux, préconisations pour l'élaboration de la charte architecturale et paysagère du Pays Carcaissonnais